

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

2025.55 OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

VOTE : 23 Pour, 2 abstentions (Mme BARRAULT, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

1° – SUPPRESSION DE 4 EMPLOIS

Madame le Maire propose d'adopter la suppression de 4 emplois :

- Deux postes d'agents de maîtrise à temps complet (ces suppressions sont liées à un avancement de grade et une mise en retraite pour invalidité)
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (suppression liée à un avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (emploi non pourvu).

2° - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant joint en pièce annexe.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

II – Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable du CST en date du 11 Septembre 2025,

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

ANNEXE : Tableau des emplois et des effectifs de la commune de Bon-Encontre

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 29/09/2025								
FILIERE / GRADE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi budgété	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	A	B	C			
Emplois fonctionnels						1	1	0
DGS	35		X			1	1	0
Filière administrative						21	16	5
Attaché Principal	35		X			1	1	0
Attaché	35		X			1	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	35			X		2	2	0
Rédacteur Principal 2ème classe	35			X		2	1	1
Rédacteur	35			X		2	2	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	35				X	3	2	1
Adjoint administratif Principal 2ème classe	35				X	4	3	1
Adjoint administratif	35				X	6	5	1
Filière technique						51	43	8
Technicien Principal 1ère classe	35			X		2	2	0
Technicien Principal 2ème classe	35			X		1	0	1
Technicien	35			X		1	0	1
Agent de maîtrise Principal	35				X	2	2	0
Agent de maîtrise	35				X	3	0	3
Adjoint technique Principal 1ère classe	35				X	12	11	1
Adjoint technique Principal 2ème classe	35	28			X	11	11	0
Adjoint technique	35				X	19	17	2
Filière médico-sociale						10	8	2

Educateur de jeunes enfants	35		X			1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	35			X		1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35			X		2	1	1
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	2	1
Filière sociale						5	3	2
Agent social principal 2ème classe	35				X	1	0	1
Agent social	35	17,5			X	4	3	1
Filière animation						10	6	4
Animateur principal 1ère classe	35					1	1	0
Animateur principal 2ème classe	35			X		1	0	1
Animateur	35			X		1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35				X	2	2	0
Adjoint d'animation	35	56			X	5	3	2
Filière culturelle						4	2	2
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35				X	2	1	1
Adjoint du patrimoine	35				X	2	1	1
Filière Police Municipale						5	3	2
Chef de service de police municipale	35			X		1	0	1
Brigadier-chef principal	35				X	3	3	0
Gardien-brigadier	35				X	1	0	1
TOTAUX	1190	102				107	82	25

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix Pour, 2 abstentions**

DECIDE de supprimer les postes suivants :

- Deux postes d'agents de maîtrise à temps complet.
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe.
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

ADOPTE le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 octobre 2025

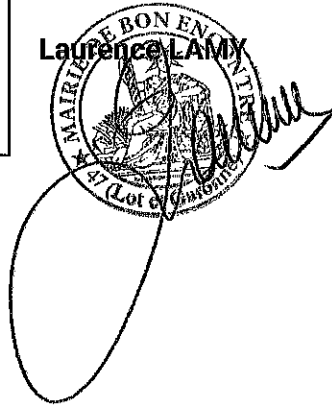
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

La secrétaire de séance,

Laurence DERRAMOND



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurence Derramond', written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20251008-202555-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025